

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 13 DÉCEMBRE 2016**

L'an deux mil seize le treize décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian FOUGERAT, Maire.

Étai(en)t présent(s) :

M. FOUGERAT Christian, Mme ROUBY Annie, Mme BROTIER Madeleine, M. ANTIER Patrick, Mme HAUTIN Monique, Mme TAILLEFER Anne, M. BERTEAUD Jean-Philippe, M. BERTHELOT Arnaud, M. ROULLIN Jean-Paul, M. VACHON Bernard.

Procuration(s) : Mme BODET Sylvie pouvoir donné à FOUGERAT Christian

Étai(en)t excusé(s) : Mme BODET Sylvie, Mme BRODU-BARBASTE Stéphanie

Étai(en)t absent(s) : Mme GEMMO Colette, M. GIRAUDEAU Didier, M. JARRY David

Secrétaire de Séance : M. Patrick ANTIER

En début de séance, le Maire reprend le compte-rendu de la dernière séance (14 novembre 2016), en expliquant qu'il y a 2 corrections à y apporter (fautes de frappe / « coquilles ») :

- Dans le point concernant l'adhésion à la Fondation du Patrimoine, la totalité des votes étaient « pour », et ils ont été inscrits dans la colonne « contre » du tableau ;
- Dans le point concernant la révision des loyers, il serait préférable de retirer le nom des locataires pour le remplacer par l'adresse exacte de chaque logement concerné.

Monsieur Vachon ajoute 2 rectifications à apporter :

- Les noms des 3 personnes ayant voté « contre » pour le point concernant la location du terrain pour « tout faire matériaux » n'étaient pas notés ;
- Le nombre des effectifs de l'école a été inversé.

Le compte rendu de la réunion du 14 novembre 2016 devra donc être corrigé en conséquence, et il est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

1. Détermination du taux de promotion d'avancement de grade

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un des agents doit changer de grade à partir du 1^{er} janvier. Après avoir contacté le Centre de Gestion 17, il s'avère que pour ce faire, la commune doit avoir délibéré pour fixer le taux de promotion d'avancement de grade pour chaque grade en vigueur dans la commune. Afin de ne pas avoir à re-délibérer à chaque changement, le Centre de Gestion nous conseille de fixer ce taux à 100% pour tous les grades de tous les cadres d'emploi de la commune, à partir de l'année 2017 et années suivantes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de fixer le taux de promotion d'avancement des grades à 100% pour tous les grades.

Vote :

Pour	11	
Contre		
Abstention		

2. Avancement de grade de BONNEAU Valentin : suppression du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe et création du poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe.

Monsieur le Maire rappelle que la commission du personnel s'est réunie le 13 décembre à 11h pour étudier l'avancement de grade de l'agent BONNEAU Valentin.

Monsieur BONNEAU a passé un examen afin d'avancer au grade d'adjoint technique 1^{ère} classe, mais, avec la mise en place du PPCR (Parcours Professionnel, Carrière et Rémunération), il peut prétendre à passer directement au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe.

La commission a émis un avis favorable à cet avancement.

Le Maire demande donc au conseil d'entériner ou non la décision de la commission du personnel sur le changement de grade de l'agent BONNEAU Valentin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter le changement de grade de BONNEAU Valentin. Il passera adjoint technique principal 2^{ème} à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
- de supprimer le poste d'adjoint technique 2^{ème} classe
- et de créer le poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe.

Le Comité Technique, organe du Centre de Gestion qui valide les avancements de grade, ne se réunissant que vers le mois d'avril, l'agent aura, à partir de cette date, un rappel de traitement.

Vote :

Pour	11	
Contre		
Abstention		

3. Consultation pour emprunt travaux boulevard Goulebenèze

Monsieur JARRY David arrive au début du débat (18h15).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, pour financer les travaux de voirie qui ont cours sur le boulevard Goulebenèze, la commune a besoin de faire un emprunt. Le Maire demande donc l'autorisation au conseil Municipal de l'autoriser à consulter plusieurs banques pour faire faire des simulations d'emprunt.

Monsieur GIRAudeau Didier arrive en cours de débat (18h20).

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à consulter 3 banques (la Caisse d'Épargne, le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel) pour faire faire des simulations d'emprunt. Le choix de la banque et des modalités d'emprunt sera soumis au vote du conseil dans une prochaine réunion.

Vote :

Pour	13	
Contre		
Abstention		

Pour information :

Suite à l'effondrement de la chaussée lors des travaux, des sondages ont été effectués pour en trouver la cause. Une réunion de chantier aura lieu jeudi prochain pour tenter d'apporter des réponses et des solutions.

4. Achat terrain maison de santé

Monsieur le Maire informe le Conseil que, dans le cadre du projet de construction de la maison de santé, la commune va pouvoir acheter une partie du terrain cadastré section AB n°162, d'une surface de 2 016m², appartenant à M. GRENIER qui a donné son accord.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à acheter le terrain, et à signer tous les documents nécessaires pour ce faire. Le prix est fixé à 28€ / m².

Vote :

Pour	13	
Contre		
Abstention		

5. Médecine du travail : dénonciation du contrat groupe de la CDA et adhésion à l'APAS

Monsieur le Maire informe le Conseil que, suite à une réunion à la CDA en date du 21 novembre, 2 options se présentent aux communes pour adhérer à une médecine du travail. Actuellement, c'est la STAS qui a été retenue par la CDA. Elle est plus chère, mais englobe toutes les communes de l'agglomération. L'APAS, qui est moins chère, ne prend pas toutes les communes, c'est pour cela que la CDA ne l'a pas retenue.

Le Maire demande au conseil de décider si Burie reste avec la CDA pour adhérer à la STAS, ou si on se sépare de la CDA pour adhérer par nous-même à l'APAS. Si c'était le cas, nous devrions faire toutes les démarches par nous-même.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de dénoncer la convention d'adhésion au groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération de Saintes, et de choisir l'APAS comme prestataire pour la surveillance médicale des personnels de la commune.

Vote :

Pour	13	
Contre		
Abstention		

6. Délégation de signature à M. GIRAudeau Didier, 1^{er} adjoint, pour le projet d'aménagement de la MAM

Monsieur le Maire informe le conseil que pour mener à bien le projet d'aménagement de la MAM (Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s), il serait préférable de donner délégation de signature au 1^{er} adjoint, M. GIRAudeau Didier, qui est celui qui s'occupe du dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote : à 10 voix pour et 2 voix contre, décide d'autoriser le Maire à donner délégation de signature à M. GIRAudeau Didier, 1^{er} adjoint, pour tout ce qui concerne le projet d'aménagement de la MAM.

Vote :

Pour	10	
Contre	2	M. JARRY David, M. VACHON Bernard
Abstention		

Monsieur GIRAudeau Didier ne prend pas part au vote, étant directement concerné par la délibération.

Monsieur GIRAudeau Didier est souffrant et ne peut rester jusqu'au bout de la réunion du Conseil Municipal. Monsieur le Maire propose donc au conseil de passer directement au point d'information qui concerne Monsieur GIRAudeau : les travaux de voirie (enrobé) qui doivent avoir lieu devant chez lui.

Information

- Monsieur GIRAudeau Didier informe le conseil que des travaux de voirie (enrobé) vont avoir lieu dans la rue où il habite, rue du Perdinat. Il explique que le montant de ces travaux sera intégralement à sa charge.

Monsieur GIRAudeau Didier repart (18h30), il donne procuration à Mme ROUBY Annie.
Le Conseil reprend les débats à la délibération suivante.

DÉLIBÉRATIONS

7. Délégation au Pays de Saintonge Romane pour la numérisation du PLU

Monsieur le Maire rappelle au conseil que l'ordonnance du 19 décembre 2013 impose, depuis le 1er janvier 2016, la mise à disposition des documents d'urbanisme au public sur Internet.

Aussi, pour permettre au Pays de Saintonge Romane de procéder au téléversement du document d'urbanisme de la commune numérisé, sur le GéoPortail de l'Urbanisme (GPU), le conseil Municipal doit délibérer afin de désigner le Pays de Saintonge Romane comme étant le délégataire de la commune.

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide, à l'unanimité, de désigner le Pays de Saintonge Romane comme délégataire de la Commune de Burie pour la publication de son document d'urbanisme sur le GPU.

La publication s'effectuant en 2 étapes, la Mairie restera l'autorité compétente et devra procéder à la validation finale qui autorisera la publication et la rendra accessible à tous sur le GPU.

Vote :

Pour	13	
Contre		
Abstention		

8. Approbation du zonage d'assainissement

Vu la délibération du 26/11/2015 du Conseil Municipal proposant le

plan de zonage d'assainissement et décidant de la mise à enquête publique,

Vu l'arrêté municipal du 20/04/2016 soumettant le plan de zonage de l'assainissement à enquête publique,

Vu les conclusions du Commissaire Enquêteur, Considérant que le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le plan de zonage d'assainissement tel qu'il a été présenté à l'enquête publique, c'est-à-dire de classer en zone d'assainissement collectif le bourg et sa périphérie, ainsi que les hameaux de « Chez Bouyer, Le Chêne, Chez Turpeau et Pouvet »; et de classer le reste du territoire de la commune en zone d'assainissement non collectif.
- que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant 1 mois et d'une mention dans un journal local,
- que le plan de zonage d'assainissement approuvé est tenu à la disposition du public à la Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Pour	13	
Contre		
Abstention		

9. Bons de Noël 2016 et aides financières d'urgence

Monsieur le Maire informe le conseil que la commission sociale s'est réunie le 29 novembre 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les propositions de la commission sociale.

Pour	13	
Contre		
Abstention		

Informations

- **Cartonnage** : Madame Brotier informe le conseil que, lors du vote des subventions aux associations, il avait été convenu que 100€ seraient attribués au cartonnage, mais que, comme il n'est pas constitué sous la forme d'une association, ce montant serait versé dans la subvention attribuée pour le foyer rural, et que ce-dernier le reverserait au cartonnage.
Après avoir présenté récemment une facture au foyer rural, le cartonnage a eu la surprise de ne pas se voir accorder le remboursement.
Monsieur JARRY répond que, de coutume, les groupes qui ne sont pas constitués en association et qui dépendent du foyer rural pour le versement de leur subvention, prennent une carte de membre au foyer rural et cotisent, pour au moins 3 personnes. Or, le cartonnage n'a qu'1 membre qui cotise au foyer rural.
Il est donc décidé que le cartonnage se constituera en association dès l'année prochaine pour recevoir directement sa subvention.

Madame GEMMO Colette arrive en cours de discussion (18h45).

- **MISO (Maintenance Incendie du Sud-Ouest)** : un devis a été établi pour l'entretien des extincteurs de la Mairie et de différents bâtiments communaux. La Mairie va demander un 2^m devis à un autre prestataire, afin de comparer les tarifs qui semblent élevés. La partie électricité sera confiée à l'entreprise PAIN.
- **Défibillateur** situé derrière la salle des fêtes : il faudra le vérifier, car il clignote.
- **Référent sécurité routière** : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier envoyé par la préfecture et demandant au conseil de nommer un élu référent sécurité routière, qui aura en charge la politique locale de sécurité routière (sensibilisation, prévention, information). Le conseil nomme M. ANTIER Patrick, qui est déjà responsable de la commission voirie.
- **AREMUT** : demande de soutien. Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu la visite du responsable d'AREMUT, Association pour la Reconquête du MUTualisme. Cette association s'occupe de la délocalisation du Crédit Agricole de Saintes à Lagord, et a demandé, par le biais du Maire, que les personnes intéressées pour soutenir son action, fassent un don. Les bulletins pour ce faire sont à disposition à la Mairie.
- **Achat livres médiathèque** : jusqu'à l'année dernière, il y avait un budget de 10 000 € pour l'achat de livres et pour les manifestations organisées par la médiathèque. Cette année, il a été décidé de verser les 10 000 € en 2 fois. La médiathèque est arrivée au bout des 5 000 € et a besoin du second versement.
Monsieur VACHON demande un bilan d'activités : adhérents, activités, etc. pour l'année dernière et cette année, afin de suivre l'évolution de l'activité de la médiathèque.
Il évoque également le désherbage de la médiathèque, et propose d'en faire profiter l'association les Cultur'Ailes de Burie pour le téléthon, ainsi que des associations pour les prisonniers.
Monsieur le Maire en profite pour féliciter l'association les Cultur'Ailes de Burie pour leur action lors du Téléthon.
La présidente des Cultur'Ailes de Burie annonce que cela a rapporté 4 771€. Elle ajoute que le désherbage a permis la vente d'une cinquantaine de livres, et qu'un système d'échange a été mis en place.

- Mutualia : demande de parution dans le bulletin municipal. Il faut se renseigner auprès de l'AMF pour voir si on a le droit de faire paraître de la publicité.
 - Carrefour avenue Malakoff : Burie matériaux. Suite au rendez-vous avec l'architecte, il nous a fait parvenir un plan. Monsieur le Maire le présente. Il n'est plus question de vendre car Burie Matériaux n'est pas propriétaire, mais il prévoit d'acheter. Monsieur le Maire propose de faire le parking comme il était prévu au départ, avec une porte donnant sur Burie Matériaux, et de voir dans quelques temps s'il a acheté ce qu'il est possible de faire avec lui.
- Monsieur le Maire profite de ce qu'on parle des travaux pour demander à Monsieur ANTIER de faire faire un devis pour la piste cyclable qui ira du collège jusqu'à la rue du Petit Beauregard.
- PLU : réunion le mardi 20 décembre à 9h30. Tout le conseil est convié.
 - Terrain de Madame BOUILLARD : Monsieur le Maire présente au conseil le montant des éventuels travaux à prévoir : 700 € pour la clôture (devis), 700 € pour le géomètre, (devis), et entre 700 et 800 € de frais d'acte administratif (estimation), soit un total de 2 200€.
 - DOJO : la Mairie a reçu une photo des dégradations dans le DOJO.
 - Halte camping-cars : elle commence à être vétuste. Monsieur ANTIER a reçu des plans et a demandé des devis, pour la rafraîchir et l'aménager. La commission va étudier tout cela et fera des propositions au conseil lors d'une prochaine réunion.

Comptes rendus des commissions

Madame BROTIER informe le conseil que le repas des anciens aura lieu le dimanche 8 janvier 2017, à 12h à la salle des fêtes. Le traiteur a été choisi.

Le 10 janvier 2017, à 18h, aura lieu le mot du Maire, avec les vœux.

La directrice de l'école a remercié la Mairie pour son chauffage.

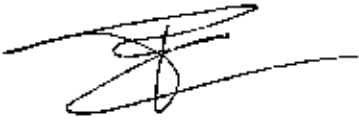
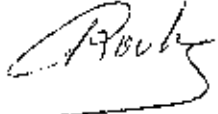
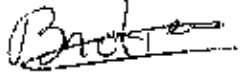


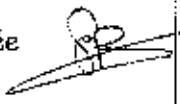
Les WC de la salle des fêtes sont ouverts. Un devis pour le revêtement du sol sera demandé prochainement.

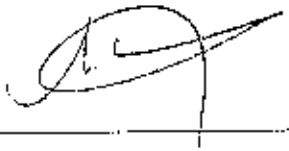
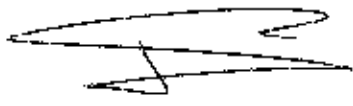

Madame ROUBY informe le conseil que le site de la Mairie est en ligne. Il est accessible à l'adresse suivante : <http://www.mairie-burie.fr/>

Madame ROUBY présente au conseil une proposition de MEDIA + COMMUNICATION, pour faire des agendas pour 2018. L'entreprise a besoin de l'accord de la Mairie pour démarcher les entreprises du secteur afin de leur vendre des encarts publicitaires dans l'agenda, ce qui financerait le coût de l'édition et de l'impression. Le conseil est d'accord sur le principe, mais on se renseignera auprès de l'AMF et de la préfecture pour vérifier si une délibération est nécessaire ou pas.

La séance est levée à 19 heures 35.

**Signatures des Elus Membres du Conseil Municipal
Séance du 13 décembre 2016**

<u>NOM Prénom et Qualité</u>	<u>Signature</u>
M. FOUGERAT Christian, Maire	
M. GIRAudeau Didier, Premier Adjoint	Absent
Mme ROUBY Annie, Second Adjoint	
Mme BROTIER Madeleine, Troisième Adjoint	
M. ANTIER Patrick, Quatrième Adjoint	
M. BERTEAUD Jean-Philippe, Conseiller Municipal	
M. BERTHELOT Arnaud, Conseiller Municipal	
Mme BODET Sylvie, Conseillère Municipale	Absente Excusée - Procuration à M. Christian Fougerat
Mme BARBASTE Stéphanie, Conseillère Municipale	Absente Excusée 
Mme GEMMO Colette, Conseillère Municipale	Absente

Mme HAUTIN Monique, Conseillère Municipale	
M. JARRY David, Conseiller Municipal	Absent
M. ROULLIN Jean-Paul, Conseiller Municipal	
Mme TAILLEFER Anne, Conseillère Municipale	
M. VACHON Bernard, Conseiller Municipal	